



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juillet 2020 – Commune de Romainmôtier-Envy

Manuel SIGGEN, Président du Conseil général, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et à la Municipalité.

Il relève la présence de Serge GOY, du journal l'Omnibus qui suivra les débats. Il rappelle les règles sanitaires en cette période de pandémie.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2019
4. Assermentations et démissions éventuelles
5. Lecture des lettres et propositions individuelles
6. Communications du bureau et de la Municipalité
7. Elections statutaires
8. Préavis 01/2020 : comptes et gestion 2019
9. Préavis 02/2020 : participation financière aux travaux à la rue de la Gare et la route du Dôme
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation VUILLE « Vallon sans nuisance »
11. Rapports des délégués aux associations intercommunales
12. Divers

1. Appel nominal

Présents : BESSON Jean-Jacques, BESSON Anne-Marie, BIERI Ulysse, BLUM Anne, BLUM André, BOULAZ Roland, BOULAZ Martine, BOULAZ Marius, CHRISTEN Gioia, DE ICCO Evelyne, DESLARZES Louis-Frédéric, EGLES Gisèle, EWALD Patrice, GENOUD Mathieu, GOLAY Françoise, GOLAY Fabienne, HOSTETTLER Grégoire,

JOLLIET Bernard, JORDAN Michel, KLOETZER Laurent, KLOETZER CARLES Laure, KUSTER Kim, LAFORGE Frédéric, MAURON Guy, MELLIORET Caroline, MEZENEN Nicolas, MONNIER Viviane, NAITO Baptiste, PANCHAUD Damien, PERREAUD Nicole, PERREAUD Julien, PIGUET Léo, PILET Guy, PUGIN Martine, RÉMY Christophe, REYMOND Jan, RÉZENNE Marlène, SIGGEN Manuel, SIMOND Christine, SIMOND Jean, VUICHARD Rémi, VUILLE Dominique, WETTSTEIN Harri, ZIMMERMANN Christine et ZIMMERMANN Vincent.

Excusés : DE ANDRES Alberto, DESLARZES Patricia, DUPLAIN Jérôme, GAUDARD Michel, GAUDARD Rose, GOUMAZ Janine, HENCHOZ Guillaume, HOSTETTLER Diane, JAN Laurent, KINAL Veronika, LIARDON Nicolas, LUGON Pascal, MARET Julien, MEZENEN Sandrine, NICOLET DIT FELIX Didier, PETITMERMET Alain, REICHENBACH William, REYMOND Delphine, ROCHAT Valentin, TORELLE Jean-Claude, VARADI Daniel, VESY Diomira et VINCENT Michel.

Personnes présentes : 45 sur 79. Le quorum est atteint et la convocation a été envoyée dans les délais prescrits, la séance peut donc commencer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président distribue des feuillets de couleurs pour faciliter les votes à mains levées. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2019

Marlene REZENNE demande deux corrections du procès-verbal :

- il y a une erreur à la page 15, Michel JORDAN n'est pas membre. C'est Michel VINCENT. Le président confirme que c'est bien Michel JORDAN qui a été assermenté
- l'orthographe du nom du précédent locataire de l'appartement qui a été attribué à Agata JAXA doit être corrigé. Il s'agit de l'ex-appartement Rose-Marie NAUS
- elle conteste avoir utilisé le mot « accusé » p 16. Elle considère avoir expliqué l'attribution mais pas accusé formellement. Elle demande que ce mot soit effacé. Elle demande la modification suivante : « elle explique que Fabrice DE ICCO a donné... ».

Ces modifications sont acceptées (27 voix pour, 3 voix contre, 13 abstentions, 2 nuls).

Le procès-verbal est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.

4. Assermentations et démissions éventuelles

François TÜRK, Sébastien PITTET, Alessandro RASORI, Luc LIPPUNER, Anika DUVAUCHELLE, Isabelle BENZA NDIAYE sont assermentés. Il n'y a aucune démission. Au terme des assersmentations, il y a 51 conseillers présents.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles

Lecture de la lettre du Conseil communal de Crans du 5 mars 2020 intitulée « pour une reprise totale de la facture sociale par le Canton annexée.

Le Président explique qu'il s'agit d'une incitation du Conseil communal de Crans à déposer une résolution par un ou une membre du Conseil général de Romainmôtier afin de soutenir l'UCV dans ses négociations

avec le Canton concernant ce sujet particulier. Le modèle de résolution est à disposition des conseillers qui seraient intéressés à entamer une telle démarche.

Lecture de la lettre de la Municipalité de Romainmôtier du 15 juillet 2020 concernant l'attribution des appartements communaux annexée. Le Président rappelle que le Conseil général est un forum où tous les sujets peuvent être discutés dans le respect des personnes et du travail accompli. Il n'y a pas de questions ni remarques.

Lecture de la lettre de démission de Julien PERRAUD de la commission de l'AIVN en raison de son engagement comme exploitant de la STEP. Son remplacement sera traité au point 7 de l'ordre du jour.

6. Communications du bureau et de la Municipalité

Le bureau du Conseil général d'excuse pour l'affranchissement insuffisant des dossiers envoyés aux conseillers en vue de cette séance. Il s'agit d'une erreur de renseignement du bureau postal.

A fin février, la Commission de Gestion et des Finances s'est réunie pour d'examiner les statuts de l'AIVN afin de réduire le nombre de délégués. Un rapport a été rendu en vue d'un préavis à la Municipalité pour modification des statuts. Les statuts, finalisés, seront soumis au vote du Conseil général.

Il est procédé à la lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances. Il n'y a pas de remarques. Il est proposé à la Municipalité de faire un retour positif sans changement au comité directeur de l'AIVN.

La soirée de présentation sur le rôle des Conseil Généraux a été annulée et sera repoussée le mardi 1^{er} décembre, certainement en première partie du Conseil général. Les Conseillers seront tenus informés.

Des Conseillers auraient renoncé à participer au vu des risques liés au COVID. Le Président demande qui serait d'accord de porter le masque durant les futures séances du Conseil général. 20 personnes environ seraient d'accord, et 3 seraient contre. André BLUM intervient en disant que ceux qui refusent de porter le masque ne devraient pas pouvoir participer. Michel CHABLOZ intervient en précisant que la salle du Conseil général ne sera jamais assez grande pour respecter les distances et que Champbaillard n'est pas utilisable en décembre. Le Centre paroissial, l'Abbatiale et la Maison du Prieur sont évoqués.

Le Président remercie MM. Laurent PIGUET et Clément POUSSAZ pour le prêt du matériel de sonorisation et Léo PIGUET pour son installation.

Le Syndic Nils MONBARON prend la parole. Il remercie les habitants pour la patience en période de COVID.

La Municipalité a œuvré pour l'amélioration du cheminement entre la gare et le bourg. Il s'agit toujours de permettre la réouverture du chemin qui passe par la Brétenaise jusqu'à la gare.

Il y a un projet de signalétique d'information régionale facile et ludique pour les visiteurs. Des subventions sont disponibles.

Concernant la route de Vaultion, le préavis du Canton est positif afin de passer à une limitation de 40 à 30 km/h et de 30 à 20 km/h dans le bourg. Pour les travaux à la route de Vaultion, la procédure continue en vue des soumissions, du financement et de l'information à la population. Il y aura également une enquête publique. Concernant l'agenda, il y aura une séance d'information en septembre.

Il y a un accord avec le Canton pour une convention de location de la Maison des Moines. Il s'agira d'augmenter la capacité sécuritaire pour des manifestations et de trouver des synergies.

Des objectifs communs ont été définis avec l'ADNV concernant la cour du Cloître afin de la dynamiser avec tous les acteurs en présence.

Le nouveau site web est online depuis le 1^{er} juillet 2020. Le mandat au webmaster court encore durant 2 à 3 mois afin de faire les corrections selon l'utilisation faite par les visiteurs.

La cloche de la tour de l'horloge a fait l'objet de vérifications en juin. Le clocheton est bien abîmé. Il ne sera pas opérationnel avant 2021.

La nouvelle « Newsletter », qui en est déjà à son n° 5, paraîtra prochainement.

La situation du stand de tir sera évoquée sous point 10.

Le 1^{er} août sera organisé à Champbaillard le samedi dès 17h00.

Yves MOUQUIN prend la parole. Il évoque molok n° 6 et 7 qui seront installés au Bolléron en septembre. Il faudra remplacer celui de la Brétenause. Marlène REZENNE demande s'ils seront de nouvelle génération. Il lui est répondu qu'un seul sera neuf à Envy, les autres seront déplacés.

Marc Benoit explique que le chemin du bois de Forel a été refait et que les troncs ont été laissés pour interdire la circulation. Une solution est cherchée pour fermer l'accès.

Il y a eu 3 fuites dans le réseau d'eau. Le réseau est vétuste. Cela s'est passé à la rue du Bourg et à proximité du Nozon. La Municipalité remercie les habitants pour la compréhension. Il y a une réflexion en cours concernant la stratégie d'approvisionnement en eau potable à long terme.

Agata JAXA explique qu'un grand dossier s'est ouvert avec le Plan Général d'affectation (PGA) pour 2022. La prochaine étape consiste à une présentation à tous les citoyens puis une mise à l'enquête.

Elle remercie Rémi VUICHARD pour la mise en place d'un réseau de bénévoles pour aider les personnes touchées pendant la pandémie. Le réseau a peu été sollicité car l'entraide fonctionne déjà bien entre voisins.

7. Elections statutaires

Il est procédé aux élections statutaires.

Le Président Manuel SIGGEN laisse la place à la vice-Présidente Marlène REZENNE pour l'élection à la Présidence du Conseil Général

Manuel SIGGEN est candidat au poste de Président du Conseil général. Il n'y a pas d'autre candidat. Manuel SIGGEN est élu à la présidence du Conseil général tacitement par acclamation.

Le Président reprend son poste pour l'élection à la vice-Présidence du Conseil général

Marlene REZENNE est candidate au poste de Vice-présidente du Conseil. Il n'y a pas d'autres candidats. Marlene REZENNE est élue tacitement par acclamation.

Christine ZIMMERMANN et Anne-Marie BESSON, candidates, sont tacitement élues scrutatrices.
Nicole PERREAUD et Bernard JOLLIET, candidats, sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

Suite à la démission de Julien PERRAUD de l'AIVN, Nicolas MEZENEN, candidat, est élu par acclamation à la commission de l'AIVN comme suppléant. Luc-Antoine BAEHNI, candidat, est élu par acclamation comme membre permanent de cette même commission.

Grégoire HOSTETTLER et Françoise GOLAY quittent la séance à 21h00. Il reste 49 membres présents.

8. Préavis 01/2020 : comptes et gestion 2019

Le président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et des Finances du Conseil général qui donne lecture de leur rapport relatif à la gestion de la commune et aux comptes de l'exercice 2019.

La discussion est ouverte.

Marlene REZENNE demande qui va s'occuper du dicastère informatique. Il lui est répondu que ce sera Yves MOUQUIN avec l'aide d'un mandataire qui fera des mises à jour hebdomadaires.

Il n'y a pas d'autre question.

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art.4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et l'art. 13 al. 1 et 2 du règlement pour le Conseil général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide par 47 voix pour, 0 contre, 2 abstentions et 0 nul :

Article 1 :

D'accepter les comptes et la gestion 2019 tels que présentés.

Article 2 :

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Après le vote, Marlene REZENNE demande pourquoi les postes des comptes n'ont pas été discutés. Le Président explique qu'il a proposé la discussion mais qu'il n'y a eu aucune question.

9. Préavis 02/2020 : participation financière aux travaux à la rue de la Gare et la route du Dôme

Le président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et des Finances du Conseil général qui donne lecture de leur rapport relatif à la RC 153 C-P / Rue de la Gare – Route du Dôme, participation financière.

La discussion est ouverte.

Bernard JOLLIET demande si une participation du Canton est prévue. Le Syndic indique que oui, pour un montant estimé de CHF 73'800.-.

Marlene REZENNE quitte la séance à 21h12. Il reste 48 membres présents.

Il n'y a pas d'autre question.

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art.4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et l'art. 13 al. 1 et 2 du règlement pour le Conseil général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide par 37 voix pour, 4 contre et 4 abstentions et 4 nuls :

Article 1 :

D'autoriser la Municipalité à porter en complément du budget de fonctionnement 2020 la somme de Fr. 145'000.00 concernant les travaux de réfection rue de la Gare à Croy.

10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation VUILLE « Vallon sans nuisance »

Le Syndic explique que la société de tir a fait des efforts. Il y a eu 130 heures de tir en moins, y compris les samedis et dimanches. Une offre pour une installation anti-bruit, chiffrée à CHF 64'000.-, a été reçue par le Comité du stand lundi passé. Après contrôle, il s'avère que le stand est aux normes.

Dominique VUILLE remercie la Municipalité pour ses démarches. Il a un regret car aucun délai n'a été fixé pour faire le nécessaire. Il demande quand la société de tir va réaliser les travaux.

Le Syndic explique qu'il n'a pas de solutions. Ce sont des montants importants. Il y a d'autres priorités financières actuellement.

Laure KLOETZER demande clarification que c'est bien à la société de tir de financer cela.

Le Syndic répond que non car le stand est aux normes. L'association qui lutte contre les nuisances sonores pourrait aussi participer au financement. Il n'y a pas de solutions miracles.

Laure KLOETZER pense que cela va faire grincer des dents. C'est à la société de tir de respecter l'intérêt public, c'est à eux de réduire les nuisances.

Louis DESLARZES intervient en soulignant que ce n'est pas l'avis de tout le monde. Le stand ne dérange pas tout le monde. Damien PANCHAUD abonde car il habite en droite ligne du stand et il n'a jamais été dérangé.

Gioia CHRISTEN explique que les tirs ont lieu en journée et que si on n'est pas à domicile en journée, on n'entend rien. La possibilité de réaliser un mur anti-bruit pour CHF 10'000.- avait été discuté avec l'ancien comité. Cet été, lors d'un camp de vacances, le bruit était insupportable pour les enfants. Ce sont des nuisances évidentes. La Municipalité doit faire pression pour les faire cesser.

Dominique VUILLE est content d'apprendre que des gens ne sont pas dérangés mais tient à souligner qu'une association s'est créée avec un grand nombre d'adhérents.

11. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIVN : les statuts seront certainement acceptés. Suite à la démission de Jean-Pierre BIERI, c'est Juien PERREAUD qui a été engagé comme exploitant de la STEP.

ASCOVABANO : Il n'y a pas beaucoup d'information. Avec l'évolution démographique, il a fallu prévoir 2 classes supplémentaires dès la rentrée à Vaulton. Il s'agit de Portacabin d'un coût de CHF 4000.- par mois.

ORPC : le rapport annuel n'a pas été reçu car il y a eu beaucoup de travail avec le Covid.

SDISPO : Il y a un nouveau chef matériel et un exercice général est prévu dans la cour du Cloître et au Centre collecteur.

12. Divers

Michel JORDAN demande si les aménagements de la source de la Diaz sont définitifs ? Selon Yves MOUQUIN, il s'agit de travaux d'urgence qui ont été conservés. Il a fallu mettre des pierres pour casser la vitesse de l'eau. Il y avait avant un système sous forme de poutres. Reste à savoir ce qui va être fait. Il y a une participation du Canton si des bâtiments sont menacés. La question de qui va payer quoi est pendante.

Michel JORDAN ne trouve pas cela très joli. Yves MOUQUIN précise que ce n'est pas pérenne.

La parole n'est plus demandée.

Après avoir remercié la Municipalité, Mme BOVET, comptable, la Commission de Gestion et des Finances, le secrétaire remplaçant, l'huissier, les scrutateurs et les membres du Conseil général, le Président lève la séance à 21h35.

Romainmôtier-Envy, le 28.07.2020

Président

Secrétaire remplaçant

Manuel SIGGEN

Ulysse BIERI

